

● (2040)

Si le seuil de la pauvreté est atteint lorsqu'une famille dépense 70 p. 100 de son revenu pour la nourriture, le logement et les vêtements, alors environ 34 p. 100 des familles de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard sont pauvres, comparativement à 11 et 12 p. 100 en Ontario et en Colombie-Britannique respectivement. Et ce n'est pas tout.

Pour ce qui est du revenu du travail on peut s'attendre aussi à des disparités: l'Ontario est en tête pour la capacité de gain tandis qu'au bas de l'échelle on trouve le Terre-Neuvien moyen qui, en 1970, ne gagnait que 55 p. 100 du revenu national moyen et beaucoup moins que la moitié de l'Ontarien moyen. On ne peut lui reprocher de ne pas gagner davantage. Les emplois bien rémunérés ne sont pas à sa portée. Peu importe le facteur qu'on envisage les disparités entre les régions sont énormes, en dépit des transferts de revenu qui remontent à dix ou 15 ans.

De cette étude ressort une chose intéressante, soit le montant des traitements que verse le gouvernement fédéral. Les Ontariens estiment souvent avoir énormément contribué par la formule de péréquation et d'autres semblables, à faire disparaître les disparités. Il est intéressant de noter les chiffres cités dans cette étude. Prenons les salaires que verse le gouvernement du Canada, à la page 201 de la version anglaise. En 1974-1975, le salaire des fonctionnaires au Canada et du personnel canadien a dépassé 4 milliards de dollars, sans compter 1.6 milliard payé aux employés des sociétés de la Couronne.

D'après le tableau de la rémunération des fonctionnaires fédéraux et des militaires dans les provinces de l'Atlantique, et surtout en Nouvelle-Écosse et en Ontario, on peut voir que les dépenses fédérales effectuées à ce titre sont nettement supérieures à la moyenne individuelle de \$185 pour les dix provinces. Voici les chiffres, monsieur l'Orateur. La répartition des dépenses fédérales en salaires par province et par territoire donne notamment ceci pour l'exercice 1974-1975: la moyenne individuelle est de \$130 pour Terre-Neuve, ce qui fait 70.7 millions de dollars au total; elle est de \$440 en Nouvelle-Écosse, ce qui aide beaucoup cette province; pour l'Ontario, cette moyenne est de \$238, soit 1,927 millions de dollars au total, ce qui insuffle un bel élan à l'économie de cette province. Les Ontariens ne devraient pas perdre cela de vue lorsqu'ils considèrent les montants versés en paiements de péréquation. La moyenne individuelle est de \$238 en Ontario, de \$440 en Nouvelle-Écosse, ce qui a fait beaucoup de bien à cette province, et de \$130 à Terre-Neuve, c'est-à-dire la plus basse de toutes. C'est donc à Terre-Neuve que la moyenne individuelle des dépenses fédérales au chapitre des salaires est la plus faible. Il ne faut pas l'oublier quand on calcule les paiements de péréquation pour les autres provinces.

Ensuite, comparons la répartition des salaires versés par le gouvernement fédéral par rapport à la population de chaque province. Il se trouve que c'est le Québec qui est le moins favorisé au plan de la rémunération de ses employés fédéraux. Ils accusent en effet un écart ou une porte par habitant de \$115. Comparativement à la moyenne, c'est Terre-Neuve qui occupe l'avant-dernière place avec une porte de \$71, alors que l'Ontario touche \$74 de plus que la moyenne. Ces tableaux illustrent très bien comment la péréquation joue à l'inverse lorsqu'il s'agit des dépenses fédérales destinées à la rémunéra-

Chômage régional

tion des fonctionnaires des ministères, des sociétés de la Couronne et des Forces armées.

Il est également intéressant de noter, lorsqu'on pense à ce que peut faire le gouvernement de Terre-Neuve pour parer à la situation effarante du chômage et de l'économie, qu'à la page 223 de l'étude, le Conseil économique du Canada recommande au gouvernement de chaque province de tenter d'accroître la demande en temps de crise, selon la théorie de Keynes. Le gouvernement fédéral devrait en faire autant sur une base régionale. Il est intéressant de signaler à ce propos la recommandation du Conseil à la page 223, que voici:

Nous recommandons, dans toutes les provinces où le taux de chômage est habituellement supérieur à la moyenne nationale, que le gouvernement provincial à l'exception de celui de Terre-Neuve, procède à une évaluation permanente de la tranche de ce chômage qui est attribuable à une faiblesse dans la demande et s'efforce de stimuler cette dernière en augmentant le déficit de son budget de plein emploi ou en diminuant le surplus de son budget de plein emploi, selon les cas.

Ils précisent que leur recommandation ne s'appliquera pas à Terre-Neuve car cette province est dans une situation financière si précaire qu'ils estiment ne pas pouvoir recommander à cette province d'adopter ce genre de mesures. En d'autres termes, la province de Terre-Neuve n'a pas les moyens financiers de dépenser davantage dans les temps difficiles qu'elle connaît actuellement, selon les recommandations contenues à la page 223 du rapport. Ils ne veulent pas prendre sur eux la responsabilité de recommander à Terre-Neuve d'emprunter plus qu'elle ne le fait présentement. Terre-Neuve doit donc se tourner vers le gouvernement du Canada qui dispose des ressources fiscales ainsi que des instruments de politique fiscale nécessaires pour l'aider à sortir de sa tragique situation.

Est-il donc étonnant que j'aie l'intention d'appuyer cette motion de défiance aujourd'hui? Le gouvernement a renié tous les engagements qu'il avait contractés en vue de favoriser le développement d'économies régionales solides. Il dispose encore d'un ministère de l'Expansion économique régionale mais ce dernier n'est pas parvenu à bâtir d'économies régionales solides. C'est très bien de laisser cet organisme dépenser de l'argent, mais cela ne suffit pas en soi à développer des économies régionales solides. Le fait est qu'on n'accorde aucune priorité à des politiques financières nationales propres à aider les régions, ou à des politiques de transport, ou encore à des politiques énergétiques susceptibles de les aider.

La seule et unique nouvelle politique en matière d'énergie qui ait été lancée dans les provinces Maritimes vise à aider la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard seulement. Il s'agit d'un nouveau programme d'économie de l'énergie. Chaque propriétaire recevra une subvention de \$500 pour calorifuger sa maison. En plus de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, cette mesure devrait intéresser le Québec, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et en fait, tout le pays. Si le gouvernement n'a pas les ressources fiscales voulues pour amorcer tout cela en une année, il peut commencer dans une partie du Canada et l'étendre ensuite au reste du pays.

C'est une bonne mesure de conservation que de bien faire calorifuger les maisons. C'est une initiative bienfaisante de la part d'un gouvernement. Cela créerait beaucoup d'emploi dans les secteurs du calorifugeage des maisons et de la construction. Toutefois, pour des raisons politiques, le gouvernement ne l'a fait qu'en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce n'est pas une politique énergétique de nature à aider à faire disparaître les inégalités régionales. C'est une politique